



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2024-004

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 8 avril 2024 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 928 378 / 325, rue Hardy / Zone résidentielle Rb-12

Demande numéro 2024-004, faite le 15 mars 2024, par Mme Brigitte Douville, MM. Sylvain Douville et Benoit Douville propriétaires du lot 3 928 378 situé au 325, rue Hardy, ayant pour effet de permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 26'X32' (77.29 m²), ce qui contrevient aux normes prescrites à la superficie maximale autorisée pour un garage de 70.00 m² du Règlement de zonage 139-2015.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 5 avril 2024 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 22^e jour de mars 2024

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier